REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OLORON SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES

SÉANCE DU 27 JUIN 2018

Etaient présents :
M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANTA,
Mme Dominique FOIX, M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA,
Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoints,
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, M. André LABARTHE,
Mme Valérie SARTOLOU, M. Michel ADAM, M. André VIGNOT,
Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN, Mme Ing-On TORCAL,
M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT,
M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET, M. Jean-Pierre ARANJO,
Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :
Mme Rosine CARDON donne pouvoir à M. David CORBIN.
M. Didier CASTERES donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO.
Mme Aracéli ETCHENIQUE donne pouvoir à Mme Denise MICHAUD.
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES donne pouvoir à Mme Maylis DEL PIANTA.
M. Jacques NAYA donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.
Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à M. André LABARTHE.
M. Francis MARQUES donne pouvoir à M. Pierre SERENA.
Mme Aurélie GIRAUDON donne pouvoir à M. Robert BAREILLE.
M. Patrick MAILLET donne pouvoir à Mme Marie-Lyse GASTON.

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 33

Monsieur Pierre SERENA a été désigné Secrétaire de séance.

20 - CONVENTION D'OCCUPATION ET D'UTILISATION DU JARDIN PUBLIC A LA MISE EN PLACE D'UNE ANIMATION D'UN « PARCOURS D'ACCROBRANCHES »

Monsieur Pierre SERENA expose que la Commune met en place, du 7 juillet au 12 août 2018 une animation de parcours d'accrobranche. L'exploitant Aventure Parc Aramits va encadrer et gérer cette animation pour le compte de la commune.

A cet égard, la présente convention doit servir à établir le cadre de la coopération COMMUNE/AVENTURE PARC ARAMITS, dans le respect et l'indépendance de chaque partie.
Elle précise en outre les actions entreprises par chacune des parties et arrête les procédures à mettre en œuvre pour leur réalisation ainsi que les modalités de participation de la Commune à leur financement.

Tarifications de l'animation :

- 2 € pour un tour
- 5 € pour 3 tours
- 10 € pour 8 tours
- 20 € pour 20 tours

Dates de l'animation :

- **Juillet** : 7, 8, 12, 13, 14, 15, 19, 20, 21, 22, 26, 27, 28 et 29 juillet 2018, de 15h00 à 20h00.

- **Août** : 2, 3, 4, 5, 9, 10, 11 et 12 août 2018, de 15h00 à 20h00.

Ouï cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention cadre et à engager toutes les démarches administratives nécessaires.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 27 juin 2018.
Suivent les signatures.-

Le Maire,

MAIRIE D'OLORON-SAINTE-MARIE 64400 (Pyrénées Atlantiques)

AFFICHE LE 03/07/2018

Hervé LUCBÉREILH

MAIRIE D'OLORON-SAINTE-MARIE 64400 (Pyrénées Atlantiques)

Acte certifié exécutoire
- Par publication ou notification le 02/07/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 02/07/2018